



**Fédération Française de Rugby**  
**COMITE DE BOURGOGNE**  
**COMITE DE FRANCHE-COMTE**



Président  
**J.F CONTANT**

Président  
**C JEANNOT**

Beaune, 7 décembre 2015

**JBM/CSR 314**

Dossier suivi par :  
 André BOUJON

Tel: Port 06 08 34 03 30

Mail : boujon.andre@neuf.fr

**Aux CTC des Clubs**  
**A TRANSMETTRE AUX JOUEURS**

**CONVOCAION TADDEI M16**

Dans le cadre de la compétition TADDEI des moins de 16 ans, les joueurs dont le nom figure sur l'annexe1, sont sélectionnés en équipe de Bourgogne/Franche Comté. Ils **sont convoqués le SAMEDI 19 Décembre 2015**.

Ils seront opposés le DIMANCHE 20 Décembre à la sélection de Bretagne dans le cadre des 1/8 de finale de la compétition inter comités. La rencontre se déroulera à 11h00 au "Stade Octave Lapize" à Villiers sur Marne

Déplacement en bus

<u>Aller le</u>	10/12/2015		<u>Retour le</u>	20/12/15
Besançon Cis	10h50	en minibus		
Dijon Bourillot	12h00			
-----				
Montchanin rd point	10h15	en autocar		
Chalon péage sud	11h00			
Nuits péage	11h35			
Dijon Bourillot	12h00			
Pouilly péage	12h35			
Auxerre Nord	14h45			
Vitry/Seine	17h00	pour mise place terrain		

**Les joueurs préviendront par tél**

Equipements / Documents

Chaque joueur doit se munir d'un équipement complet de match avec chaussures de rugby et les chaussettes de club, d'un survêtement, d'une parka, d'une paire de chaussures de jogging et de **sa licence (original) à jour médicalement (impératif)**. Autorisation pour les joueurs de 1° ligne.

Indisponibilité

Le règlement fédéral concernant la participation des joueurs convoqués aux matchs de sélections régionales, ~art 238~ sera appliqué. **En cas d'indisponibilité (officiellement reconnue) prévenir le plus rapidement possible.**

**André BOUJON Manager Général des sélections BG/FC au 06 08 34 03 30**

Jean-Baptiste MOREAU  
 Président de la CSR  
 Comité de Bourgogne

## REPAS - HEBERGEMENT

Repas tiré du sac pour ceux qui partent avant 12h00 le samedi 19 décembre.

<b>JOUEURS SELECTIONNES</b>
-----------------------------

<b>CLUB</b>	<b>JOUEURS</b>
<b>RUGBY CLUB SENONAI</b>	JEAN JACQUES Dany – ALBERTO Helano
<b>USO NEVERS</b>	BRINGUIER Pierre – GAUCHE Valerian
<b>RC BUXY</b>	LAPORTE Maxime
<b>CO LE CREUSOT</b>	VIARD Joshua – TIKIZ Sinan
<b>AS MACON</b>	CINIER Kauri – CARVALHIDO Anthony PRUDHON Thomas
<b>CS NUITS</b>	DURAND Adrien - LAVAUX Anthony – MERLE Corentin
<b>STADE DIJONNAIS</b>	TRINQUES Lucas - FOURNIER Clément SLOMA Louis - KOGLER Sacha PAGLIARULO Enzo – VELIMIROVIC Nicolas
<b>ST APOLLINAIRE</b>	VUILLEMIN Vincent
<b>O BESANCON</b>	CLAVIER Marvin
<b>CA PONTARLIER</b>	SAILLART Cyprien

Encadrement :

Jean Paul GONNAUD	Dirigeant Elu Bg
André BOUJON	Manager des sélections
Régis BERAUD	Elu Dirigeant Terrain
Raphaël BOYE	Directeur Sportif
Eric PHILIPPOT	Entraîneur
Julien PETIT	Entraîneur
Valentin DAVENTURE	Vidéo
Pierre ANGINOT	Kiné

*Extrait de l'article 238 des règlements fédéraux-*

**SITUATION DES JOUEURS SÉLECTIONNÉS**

*3 - Tout joueur qui, pour quelque motif que ce soit, n'honorerait pas une convocation de la F.F.R., d'un Comité territorial ou d'un Comité départemental, fera l'objet d'une mesure de suspension automatique pour une durée de 10 jours à compter de la date de la rencontre pour laquelle il a été sélectionné. Son association sera alors passible d'une sanction financière en application de l'article 531-1-3 des présents règlements.*